

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**PROJET DE PLATEFORME INTEGREE POUR LA SECURITE DE L'EAU AU NIGER
(PISEN)
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)**



Appel à proposition de sous-projets de Gestion Durable des Terres (GDT)

Version finale

Janvier 2025

I. INTRODUCTION

Le projet de Plateforme intégrée pour la sécurité de l'eau au Niger (PISEN) s'appuie sur les récentes réformes et initiatives politiques (en particulier le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau - PANGIRE) pour mettre en œuvre une approche systématique à la sécurité hydrique, reconnaissant le rôle central qu'elle joue dans le capital et le développement humains. Le Projet applique une approche multisectorielle, appelée « plateforme de l'eau », dans le cadre de laquelle l'importance d'une prise de décision décentralisée concertée, mais aussi coordonnée, pour la gestion durable des ressources en eau au Niger, pendant et au-delà du PISEN est reconnue. La plateforme de l'eau place la commune, qui est l'unité administrative de base des réformes de décentralisation du Niger, au centre des investissements liés à l'eau dans de multiples secteurs. Les institutions du sous-bassin, faisant partie du dispositif institutionnel du PANGIRE/Plateforme de l'eau, quant à elles, assureront l'utilisation et la conservation coordonnées des ressources en eau dans toutes les communes.

La plateforme de l'eau vise à assurer une planification systématique et tenant compte du climat au niveau de la commune, où les activités liées à l'eau et les priorités d'investissement déterminées par chaque communauté associée sont agrégées et harmonisées, en coordination avec les agences de sous-bassin qui préservent la qualité et la durabilité des ressources en eau des sous-bassins concernés, favorisant la résilience à la sécheresse et aux inondations et les options à faible émission de carbone. Dans ce contexte, les activités du projet sont à la fois adaptées localement et se renforcent mutuellement aux niveaux régional et national pour maximiser l'impact et la durabilité. Bien que le projet soit mis en œuvre dans 10 des 15 sous-bassins prioritaires du pays, sa mise en œuvre réussie fournira une feuille de route pour l'expansion à l'échelle nationale de l'approche de la plate-forme à l'avenir. La durabilité de la plate-forme de l'eau sera soutenue par un engagement citoyen solide dans toutes les composantes du projet et l'utilisation de technologies disruptives adaptées localement.

II. DOMAINES DES SOUS-PROJETS

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Sous-composante 1.2 relative à la Restauration des environnements des bassins versants par la réalisation des activités de restauration et de préservation des écosystèmes mais également une partie de la Sous-composante 2.1 relative à l'Expansion des services de développement rural par le développement de la pêche,

le PISEN a retenu l’approche faire-faire à travers des appels à propositions de sous-projets pour mener les prestations y relatives. C’est pourquoi, le PISEN exhorte les porteurs de projets (ONG et associations de développement) à soumettre des dossiers de sous-projets de Gestion Durable des Terres (GDT) qui feront recours à l’utilisation d’une main d’œuvre et des ressources locales.

Les sous-projets, qui seront réalisés dans les sous-bassins d’intervention du PISEN ont été identifiés avec les communautés à partir des PDC et PLEA et puis ont subi un processus de sélection et de priorisation sur la base de critères préétablis par le projet et à travers les services d’un cabinet de consultation.

Ces sous-projets portent en particulier, sur les activités suivantes :

Activité	Caractéristique
1. Traitement des terres dégradées (terres agricoles, pastorales et sylvicoles), lutte contre les plantes envahissantes terrestres et fixation des dunes	Travaux de réalisation d’ouvrages antiérosifs sur des terres ago-sylvo- pastorales dégradées, de lutte contre les plantes envahissantes terrestres (<i>Sida cordifolia</i>) et de fixation des dunes
2. Faucardage et la valorisation des espèces envahissantes aquatiques	Travaux de lutte contre les plantes envahissantes sur des plans d’eau (mares, lacs)
3. Maitrise et valorisation de l’espèce <i>Prosopis juliflora</i>	Travaux de maitrise et valorisation de l’espèce <i>Prosopis juliflora</i> sur les terres envahies par ladite espèce
4. Pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	Travaux de promotion de la Régénération naturelle assistée (RNA) sur des terres agricoles
5. Traitement mécanique et biologique des koris	Travaux de fixation mécanique et biologique sur les berges des koris

NB. :

- La date limite de réception des candidatures est fixée le 27 février 2025 à 17H00.

- Le montant de financement de chaque sous projet varie entre six millions (6 000 000) FCFA et soixante millions (60 000 000) FCFA.

- Pour les activités de récupération des terres agricoles, pastorales et sylvicoles dégradées, de lutte contre les espèces envahissantes terrestres et aquatiques ainsi que de fixation des dunes (activités 1, 2 et 3 ci-dessus), la superficie à proposer dans le cadre de cet appel doit être inférieure à 100 ha par sous-projet.

Par cet appel, le PISEN invite les candidats admissibles intéressés à soumettre les dossiers de sous-projets au niveau de l'Unité de Coordination Régionale (UCR) du PISEN.

Le canevas de présentation des sous-projets est annexé (annexe 2) à ce présent appel.

La liste des sites des sous-projets ainsi que la fiche de Screening environnemental et social peuvent être retirées auprès des UCR des sept (7) régions d'intervention ou à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à Niamey.

Peuvent faire acte de candidatures les ONG et Associations de développement légalement reconnues par l'Etat.

III. MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire est chargé de réaliser toutes les activités conformément aux objectifs spécifiques et telles que définies dans cet appel. Le prestataire doit strictement se baser sur la liste des sous-projets retenus par le PISEN au niveau de chaque sous-bassin/commune. En plus il devra :

- Effectuer des missions de reconnaissance du terrain et de prise de contact avec les parties prenantes, notamment au niveau régional, départemental, communal et local ;
- Mener une campagne de sensibilisation sur la gestion des bassins versants en général et les activités objet de sa mission en particulier, en relation avec les ONG en charge de l'Engagement quand elles seront recrutées ;
- Veiller à l'obtention des documents de sécurisation foncière pour les sites objet du dossier de sous-projet ;
- Mobiliser les compétences, les ressources humaines, matérielles ainsi que la logistique nécessaire pour l'exécution des investissements planifiés et effectuer les travaux rentrant dans le cadre de la réalisation physique de l'aménagement des sites retenus dans le respect des normes techniques sécuritaires en vigueur au Niger ;
- Se conformer aux spécifications techniques contenues dans les fiches techniques de bonnes pratiques de GDT au Niger, édition 2022 du Ministère en charge de l'environnement (<http://www.environnement.gouv.ne/>). Pour plus d'informations sur les standards, les normes techniques des travaux, la main d'œuvre recommandée et les éléments opérationnels, se référer au site : <https://niger-gdte.net/home/3> ;
- Apporter l'appui-conseil nécessaire aux populations bénéficiaires pour une gestion durable des investissements après le projet, en relation avec les ONG en charge de l'Engagement citoyen et de la mise en place et l'accompagnement des organes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

- (GIRE) quand elles seront recrutées (celles-ci ne sont pas éligibles à proposer de sous-projet GDT dans leur sous - bassin d'intervention dans le cadre de PISEN) ;
- Assurer l'animation, l'encadrement des populations et la formation des groupes cibles ;
 - Susciter la participation massive des populations aux différents travaux, notamment en respectant le quota des 50% de femmes et de jeunes ;
 - Assurer le suivi et l'évaluation interne des activités en collaboration avec l'UCR, les services techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet ainsi que les autorités administratives et coutumières ;
 - Assurer les opérations d'acquisition et d'achat de matériels et de fournitures, conformément à la procédure de passation des marchés du Projet ;
 - Susciter la bonne entente sur les chantiers ;
 - Acquérir et mettre en place les Equipements de Protection Individuelles (EPI) et les boites de premiers secours et veiller à leur utilisation correcte ;
 - Faire signer le code de bonne conduite en matière de violences basées sur le genre ou d'Exploitation d'Abus et de Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) ;
 - Veiller aux respects de toutes autres prescriptions environnementales et sociales y compris celles relatives à l'atténuation des risques de VBG qui lui seront faites par le Projet.
 - Préparer les rapports d'activités et les états financiers à l'intention de l'UCR/UGP ;
 - Assurer les opérations de paiement des travaux et prestations effectués par les populations
 - Conduire les travaux de consolidation des sites traités (regarnis, ensemencement, réparation des claies endommagées, gardiennage,) ;
 - Élaborer les Plans d'Aménagement et de Gestion des sites restaurés pour les sites à vocation sylvo pastorale et les cahiers de charges pour les sites à vocation agricole et sites RNA ;
 - Procéder au transfert officiel des sites aménagés aux communautés locales à travers les Mairies ;
 - Coordonner toutes les activités liées aux opérations.

IV. PROFIL DU PRESTATAIRE

Pour la réalisation de cette mission, le prestataire doit :

- Être agréé et immatriculé au Ministère en charge de l'Intérieur ;
- S'être acquitté de toutes ses obligations envers l'Etat (Récépissé du dépôt de rapport annuel au niveau de services compétents de l'Etat et d'attestation d'enregistrement au niveau régional) ;

- Avoir une antenne identifiable et fonctionnelle dans la région concernée (joindre l'attestation de localisation de siège au niveau de la région) ;
- Disposer d'expériences attestées d'au moins de trois (3) missions dans l'exécution d'activités similaires à celles de la GDT en général et de la Conservation des Eaux et des Sols, Défense et Restauration des Sols (CES/DRS) en particulier. Les attestations de bonne fin d'exécution des missions authentifiées délivrées par les partenaires devront être fournies comme preuves justificatives à la bonne exécution des missions ;
- Disposer d'une politique/stratégie d'inclusion sociale et de lutte contre les violences basées sur le genre, l'exploitation, abus sexuels et le harcèlement ;
- Être disponible dès la signature de la convention à effectuer la prestation.

NB. : *Après sélection du sous-projet, le prestataire sera tenu d'ouvrir un compte bancaire en son nom et avec au moins deux (2) signataires, exclusivement dédié aux opérations de financement de ce sous-projet.*

V. PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Au plan opérationnel le prestataire mettra en place une équipe composée du personnel clé suivant :

- Un (1) Superviseur, titulaire d'au moins d'un diplôme de BAC+3 en foresterie, Génie Rural, Environnement, Gestion Durable des Terres, Agronomie, Agroéconomie ou tout autre domaine similaire, avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et avoir réalisé au moins trois (3) missions dans la supervision des travaux similaires ;
- Un (1) Chef de chantier par site, qui doit être un Technicien du Développement rural (Spécialité Eaux et forêts, Génie Rural ou Agriculture et ayant au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle et trois (3) missions de conduite des chantiers de travaux similaires ;
- Deux (2) encadreurs par site, Agent Technique du Développement Rural (Spécialité : Eaux et Forêts, Génie Rural ou Agriculture) et ayant au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle et une (1) mission d'encadrement de sites ;

Il est à noter que le prestataire se doit de mobiliser son personnel tel que prévu dans son offre pour toute la période des services et s'engager à assurer sa permanence sur le terrain.

VI. DUREE D'INTERVENTION

La durée de l'intervention varie de Trois (3) mois à trois (3) ans selon le type d'activité à réaliser.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une présentation du sous projet selon le canevas de présentation du projet ;
- Les différents accords sociaux autour du site (documents de reconnaissance par les autorités compétentes (agrément, arrêté de reconnaissance) y compris le statut foncier pour les catégories d'activités GDT devant induire une occupation de terre et/ou une limitation d'accès aux riverains et /ou propriétaire (individu ou communauté) pendant une durée de temps ;
- Un screening Environnemental et Social sommaire décrivant les risques et impacts environnementaux et sociaux y compris les risques de VBG/EAS/HS sommaires potentiels liés aux travaux ;
- Un Protocole d'Accord Type Etat-ONG en cours de valide pour les ONG internationales ;
- Les récépissés du dépôt des rapports d'activités et financiers des trois dernières années ;
- Les rapports d'activités et financiers des trois (3) dernières années ;
- Une fiche signalétique de la structure précisant les domaines d'interventions, la zone d'intervention, les adresses, les partenaires ;
- La preuve de l'existence des ressources humaines disponibles (compétences techniques) et la logistique nécessaire à la mission ;
- Une copie des textes fondamentaux de l'organisation/structure (agrément, arrêté de reconnaissance, statuts, règlement intérieur) ;
- Les attestations de bonne fin spécifiquement dans le type de sous-projet choisi ;
- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour ;

VIII. MODALITES DE CHOIX DES PRESTATAIRES

Un Comité Régional de sélection sera créé pour examiner les propositions des ONG, conformément aux exigences du présent appel à proposition et aux critères d'évaluation présentés.

Le tableau ci-dessous présente les Critères d'évaluation des propositions.

Tableau 1 : Critères d'évaluation des propositions

CRITERES D'EVALUATION DES PROPOSITIONS		
a. CRITERES D'ELIGIBILITE (chaque critère non satisfait entraîne l'inéligibilité du dossier)	Appréciation	
	OUI	NON
Une fiche signalétique de la structure précisant les domaines d'interventions, la zone d'intervention, les adresses, les partenaires		
Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour		
Une présentation du sous projet selon le canevas de présentation du projet		
Un screening Environnemental et Social sommaire décrivant les risques et impacts environnementaux et sociaux y compris les risques de VBG/EAS/HS sommaires potentiels liés aux travaux		
Les récépissés du dépôt des rapports d'activités et financiers des trois dernières années		
Les rapports d'activités et financiers des trois (3) dernières années		
L'attestation de localisation de siège au niveau de la région		
Une copie légalisée de l'arrêté de reconnaissance		
Un Protocole d'Accord Type Etat-ONG en cours de validité pour les ONG internationales		
b. CRITERES DE SELECTION	Points	
<p>Personnel clé : La note maximale pour chaque personnel est de 6 points attribués dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme requis non fourni : zéro (0) points - Diplôme requis fourni : six (6) points 	24	
<p>Qualité du sous-projet : La qualité du sous-projet s'apprécie à travers le respect du canevas mais également la pertinence et la justesse des informations</p>	30	
<p>Expérience générale : Il s'agit du nombre d'années d'exercice dans le domaine de la gestion des terres</p>	10	
<p>Expérience spécifique de l'ONG : Il s'agit du nombre d'années d'exercice et de missions spécifiquement dans le type de sous-projet choisi. Ils devront être justifiés par les pages de garde et de signatures des contrats et attestations de bonne fin d'exécution authentifiées et fournies par leurs partenaires</p>	30	
<p>Atouts (chaque atout est noté à 1 point) :</p>	- Accords sociaux et/ou statut foncier du site	6
	- Politique/stratégie d'inclusion sociale et de lutte contre les violences basées sur le genre, l'exploitation, abus sexuels et le harcèlement	
	- Preuve de l'existence des ressources humaines disponibles et la logistique nécessaire à la mission	

	- Proximité du sous-projet à un site où le PISEN prévoit de réaliser d'autres activités (Ouvrage de Mobilisation des Eaux-OME, Petit Périmètre Irrigué-PPI, Ouvrage d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement -AEPA,)	
	- Autre (à préciser)	
Total		100

NB. : Seules les ONG ayant obtenu la note minimale de 70/100 seront retenues à la limite des superficies prévues pour le sous-bassin.

Annexe 1 : Programmation physique des activités

Tableau 2 : Programmation physique des activités

LIBELLE	Unité	Total	Répartition par région et par sous-bassin									
			Agadez	Diffa	Dosso	Maradi		Tahoua		Tillabéry		Zinder
			Koris Telwa	Manga	Dallol Maouri	Goulbi N' Maradi	Goulbi N' Kaba	Tarka	Maggia	Sirba	Dargol	Korama
1. Traitement des terres dégradées (terres agricoles, pastorales et sylvicoles), lutte contre les plantes envahissantes terrestres et fixation des dunes	Ha	21 770	2 841	4 426	3 286	1 294	1 294	1 045	1 045	2 533	2 533	1 473
2. Faucardage et la valorisation des espèces envahissantes aquatiques	Ha	170	37	-	33	-	-	17	17	33	33	-
3. Maitrise et valorisation du <i>Prosopis juliflora</i>	Ha	4 000	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Régénération Naturelle Assistée (RNA)	Ha	3 906	-	159	1 000	-	-	1 108	1 108	79	79	373
5. Traitement mécanique et biologique des koris	Km	193	127	-	-	-	-	33	33	-	-	-

Annexe 2 : Canevas de présentation de sous-projet

1. Numéro et titre du sous-projet (SP)
2. Promoteur du SP
3. Type de sous-projet <ul style="list-style-type: none">i) Traitement des terres agricoles dégradéesii) Traitement des terres pastorales dégradéesiii) Traitement des terres sylvicoles dégradéesiv) Fixation des dunesv) Lutte contre les plantes envahissantes terrestresvi) Maitrise et valorisation de l'espèce prosopis julifloravii) Faucardage et la valorisation des espèces envahissantes aquatiquesviii) Pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)ix) Traitement mécanique et biologique des koris
4. Description Générale du SP
5. Principaux paramètres techniques
6. Principaux problèmes justifiant le SP
7. Identification des bénéficiaires du SP
8. Aspects fonciers (statut et acte dument signé, plan de masse et ou carte)
9. Impacts environnementaux, sociaux et mesures d'atténuation
10. Impacts du SP sur les femmes
11. Principaux défis à court-terme
12. Principales contraintes à long terme
13. Coût estimatif total du SP
14. Coût estimatif par bénéficiaire
15. Montant du financement du SP attendu
16. Valeur et nature des contributions des bénéficiaires
17. Prestataires de service pour la mise en œuvre
18. Service technique en appui au SP
19. Calendrier et durée des travaux
20. Coûts d'entretien & maintenance éventuels liés au SP
21. Principaux résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">i) Résultats sociauxii) Résultats environnementauxiii) Résultats économiquesiv) Autres résultats
22. Mesures de durabilité et d'accompagnement éventuelles prévues par le Promoteur

Annexe 3 : Communes d'intervention du PISEN par sous-bassin

Région Sous-bassin	Commune	Sous-bassin d'appartenance									
		K Telwa	Manga	D Maouri	G Maradi	G NKaba	Tarka	Maggia	Sirba	Dargol	Korama
Agadez	Dabaga	x									
	Tabelot	x									
	Tchirozérine	x									
	Iférouane	x									
	Timia	x									
	Dannet	x									
	Gougaram	x									
	Agadez	x									
	Ingal	x									
Total Agadez	9										
Diffa	Mainé Soroa		x								
	Goudoumaria		x								
	Diffa		x								
	Chétimari		x								
	Foulatari		x								
	NGuelbely		x								
Total Diffa	6										
Dosso	Bana			x							
	Bengou			x							
	Gaya			x							
	Tounouga			x							
	Yélou			x							
	Zabori			x							
	Dioundjou			x							
	Kara Kara			x							
	Guéchémé			x							
	Douméga			x							
	Tibiri			x							
	Koré Maïroua			x							
	Kiéché			x							
	Dogon Doutchi			x							
	Matankari			x							
	Dogon Kiria			x							
Soucoucoutane			x								
Dan Kassari			x								
Total Dosso	18										
Maradi	Madarounfa				x						
	Safo				x						
	Sarkin Yamma				x						
	Gabi				x						
	Guidan Sory				x						
	Tibiri				x						

Région Sous-bassin	Commune	Sous-bassin d'appartenance									
		K Telwa	Manga	D Maouri	G Maradi	G NKaba	Tarka	Maggia	Sirba	Dargol	Korama
	Maradi I				X						
	Maradi II				X						
	Maradi III				X						
	Dan Issa				X	X					
	Djiratawa				X	X					
	Guidan Roundji				X	X					
	Chadakori				X	X					
	Saé Saboua				X	X					
	Aguié					X					
	Tchadoua					X					
	Tessaoua					X					
	Baoudéta					X					
	Hawan Dawaki					X					
	Koona					X					
	Gazaoua					X					
	Kanan Bakaché					X					
	Mayahi					X					
	Sarkin Haoussa					X					
	Gangara					X					
	Korgom					X					
	Attantané					X					
Total Maradi	27										
Tahoua	Karofane						X				
	Tama						X				
	Madaoua						X				
	Bangui						X				
	Ourno						X				
	Sabon Guida						X				
	Allakaye						X				
	Tabotaki						X				
	Babankatami						X				
	Dogueraoua						X	X			
	Bouza						X	X			
	Azarori						X	X			
	Déoulé						X	X			
	Galma Koudawaké						X	X			
	Malbaza							X			
	Alléla							X			
	B.Konni							X			
	Bazaga							X			
Tsarnaoua							X				
Badaguichiri							X				
Illéla							X				

Région Sous-bassin	Commune	Sous-bassin d'appartenance									
		K Telwa	Manga	D Maouri	G Maradi	G NKaba	Tarka	Maggia	Sirba	Dargol	Korama
	Tajaé							x			
Total Tahoua	22										
Tillabéry	Torodi								x		
	Namaro								x		
	Gothèye								x	x	
	Dargol								x	x	
	Djagourou								x	x	
	Téra									x	
	Bankillaré									x	
	Kokorou									x	
Total Tillabéry	8										
Zinder	Guidimouni										x
	Dogo-Dogo										x
	Dungass										x
	Gouchi										x
	Mallawa										x
	Dan Barto										x
	Daouché										x
	Doungou										x
	Kourni										x
	Matamey										x
	Tsaouni										x
	Yaouri										x
	Bandé										x
	Dantchiao										x
	Kwaya										x
	Magaria										x
	Sassoumbroum										x
	Wacha										x
	Dogo										x
	Droum										x
	Gouna										x
	Mirriah										x
	Bouné										x
Guidiguir										x	
Gouré										x	
Yékoua										x	
Ichirnawa										x	
Kantché										x	
Total Zinder	28										
Total general	118										